

TENDANCES

LES CONSOMMATIONS DE DROGUES EN PRISON RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ESSPRI 2023

RÉSUMÉ

- L'enquête ESSPRI a interrogé d'avril à juin 2023 un échantillon de 1094 hommes détenus, représentatif de la population carcérale;
- 6 détenus sur 10 déclarent fumer quotidiennement du tabac ;
- 1 détenu sur 4 déclare fumer quotidiennement du cannabis;
- 1 détenu sur 5 rapporte avoir consommé de l'alcool au moins une fois depuis son incarcération ;
- L'usage d'une drogue illicite autre que le cannabis (cocaïne, crack, MDMA, héroïne) pendant l'incarcération concerne 1 détenu sur 10 ;
- 4 détenus sur 100 rapportent avoir eu recours à l'injection d'une substance au moins une fois depuis leur incarcération ;
- Les détenus les plus jeunes sont plus souvent usagers de drogues en prison que leurs ainés.

Les usages de substances psychoactives en prison ne sont pas inconnus des pouvoirs publics, de la communauté scientifique et de l'opinion publique : outre le tabac et les médicaments psychotropes, prescrits ou détournés, les détenus déclarent des usages d'autres drogues, qu'elles soient interdites seulement en prison (alcool) ou illicites également à l'extérieur (cannabis, cocaïne, crack, etc.). Diverses études ont permis de donner des indications sur les niveaux de consommation de drogues en détention. Elles ont notamment montré que les personnes détenues consommaient déjà, avant leur incarcération, des substances psychoactives à des niveaux sensiblement plus élevés que ceux observés dans la population générale. Cependant, ces études n'ont fourni que des résultats parcellaires, restreints aux usages d'avant la détention [1] ou limités à un établissement [2] ou à une aire géographique [3, 4].

Pour répondre aux priorités de santé publique formulées dans la feuille de route « Santé des personnes placées sous main de justice » 2019-2022, et après un état des lieux effectué en 2019 [5], l'OFDT a conçu un dispositif d'enquête représentatif à l'échelle du territoire hexagonal, visant à mieux connaître la santé des personnes détenues et à objectiver les niveaux de prévalence d'usages de drogues en prison. L'Enquête sur la santé et les substances en prison (ESSPRI), dont le premier volet a été réalisé en 2023, est la première enquête statistique sur les consommations de drogues en prison, représentative de la population des hommes détenus en France hexagonale

incarcérés depuis plus de 3 mois et âgés d'au moins 18 ans, toutes durées de peine, tous types d'établissements et tous statuts pénaux confondus (voir encadré p. 5). Ce numéro de *Tendances* en présente les premiers résultats : il décrit les niveaux de prévalence observés pour chacune des substances étudiées (à savoir le tabac, l'alcool, le cannabis et les autres substances illicites), puis il propose une analyse des polyconsommations et des usages de substances psychoactives en détention relativement aux niveaux d'usages avant l'incarcération

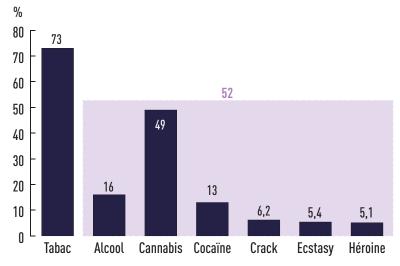
Les prévalences d'usages de tabac, de cannabis, d'alcool et d'autres drogues en prison

L'enquête ESSPRI permet d'estimer les prévalences d'usages de 7 substances psychoactives chez les détenus : le tabac, l'alcool, le cannabis, la cocaïne, le crack, la MDMA (ou ecstasy) et l'héroïne (figure 1)¹. Près de 4 détenus sur 5 (77 %) ont déjà consommé au moins une fois l'un de ces produits au cours de leur détention (23 % déclarant n'avoir consommé aucune de ces 7 substances, et 24 % n'avoir consommé que du tabac). Cette exposition reste importante, même au-delà du tabac dont la consommation est autorisée en détention, car plus de la moitié des détenus (52 %) a consommé au moins une fois une autre substance (dont l'acquisition et l'usage sont interdits en prison).

^{1.} Les consommations de médicaments psychotropes, fournis sur prescription ou obtenus différemment, ne sont pas incluses dans cette publication et elles feront l'objet d'analyses complémentaires. On peut noter, cependant, que la moitié des détenus a déclaré une consommation de médicaments psychotropes (déterminée à partir d'une liste de 27 médicaments). Par ailleurs, les trajectoires de substitutions de certains usages de substances par des médicaments psychotropes durant l'incarcération sont documentées dans l'étude COSMOS [4].

^{*} Directeur des services pénitentiaires, directeur de l'OFDT (2017-2023).

Figure 1. Niveaux d'usages de substances psychoactives chez les détenus en 2023





Lecture: ces prévalences d'usage correspondent à au moins un usage au cours de la détention, 49 % des détenus ont consommé du cannabis au moins une fois depuis leur incarcération. Les pourcentages sont arrondis à l'unité lorsqu'ils sont supérieurs à 10 % et au dixième lorsqu'ils sont inférieurs. Du fait des arrondis, il est possible que la somme des pourcentages affichée ne soit pas égale à 100 %

Source: ESSPRI 2023 - OFDT.

Plus de 60 % de tabagisme quotidien en prison

En 2023, près de 3 détenus sur 4 (73 %) déclarent fumer actuellement du tabac et 63 % fumer quotidiennement (tableau 1). Le niveau d'usage quotidien de tabac est élevé pour toutes les classes d'âge, mais il diminue en fonction de l'âge : les détenus âgés de 18 à 34 ans déclarent ainsi une consommation de tabac quotidienne supérieure de 14 points à celle des 35 ans et plus. À titre de comparaison, le tabagisme quotidien est environ 2,5 fois plus élevé chez les détenus que dans la population générale des hommes non incarcérés² [6].

Un faible niveau de consommation d'alcool chez les détenus

L'alcool, dont l'acquisition et la consommation sont interdites en prison (article R. 332-33 du Code pénitentiaire), connaît des niveaux de consommation parmi les détenus nettement plus faibles que dans la population générale [7]: en 2023, 16 % des détenus déclarent avoir déjà consommé au moins une fois de l'alcool au cours de leur détention (tableau 1). Cette consommation reste plutôt occasionnelle: 3,7 % disent en avoir consommé au cours du mois précédant l'enquête, et 4,0 % en avoir consommé plusieurs fois (au moins 6 fois) au cours de leur détention, toutes durées effectives d'incarcération confondues. Malgré ces faibles prévalences d'usage, l'alcool est la troisième substance la plus consommée en prison, derrière le cannabis (deuxième) et le tabac (première). Ces consommations d'alcool sont là encore plus marquées parmi les détenus de moins de 35 ans.

Plus d'un détenu sur quatre consomme quotidiennement du cannabis

L'usage de cannabis est largement répandu en prison en 2023 : la moitié des détenus (49 %) déclare ainsi avoir déjà consommé du cannabis au cours de sa détention, quelle que soit la durée effective de celle-ci (tableau 1). Concernant les fréquences d'usage, 39 % des détenus consomment du cannabis au moins une fois par mois, 34 % au moins une fois par semaine, et 26 % de manière quotidienne. Cette prévalence d'usage quotidien de cannabis est particulièrement importante, au moins 8 fois plus élevée qu'en population générale [8].

Il existe des disparités importantes dans les usages de cannabis en fonction de l'âge. Si près de 6 détenus sur 10 âgés de 18 à 34 ans (57 %) déclarent avoir consommé du cannabis au moins une fois en détention, ils ne sont que 39 % parmi les plus de 34 ans. De même, la prévalence d'usage de cannabis quotidien chez les 18-34 ans (35 %) est au moins 2 fois plus élevée que chez les plus de 34 ans (15 %).

Des consommateurs de substances majoritairement polyconsommateurs

L'analyse de la polyconsommation des trois substances les plus souvent consommées en prison (tabac, cannabis, alcool) fait ressortir trois principaux groupes (figure 2):

- Près d'un tiers des détenus (32 %) conjugue une consommation quotidienne de tabac et une consommation mensuelle de cannabis, sans consommation d'alcool associée. Cette situation est nettement plus fréquente parmi les détenus âgés de 18 à 34 ans (41 %) que chez les 35 ans et plus (22 %).
- La part des détenus ne consommant qu'une seule substance (32 %) est principalement portée par ceux ne consommant que du tabac quotidiennement (27 %). Cette situation est relativement indifférente au groupe d'âge (30 % parmi les détenus âgés de 18 à 34 ans et 34 % chez les 35 ans et plus).
- Environ un tiers des détenus (32 %) ne consomme véritablement aucune des trois substances (ni cigarette quotidiennement, ni alcool mensuellement, ni cannabis mensuellement). Cette situation est nettement plus fréquente parmi les détenus les plus âgés (35 ans et plus), avec 42 % d'entre eux qui ne consomment ni tabac, ni cannabis, ni alcool, contre 25 % des détenus âgés de 18 à 34 ans.

On constate ainsi une inversion avec l'âge des proportions respectives des détenus ne faisant usage d'aucune de ces trois substances et de ceux conjuguant tabac quotidien et cannabis mensuel. Par ailleurs, notons que parmi ces trois substances, le fait de ne boire que de l'alcool est un comportement de consommation qui ne s'observe pas en prison.

Mai 2024 Tendances n° 163 Les consommations de drogues en prison - Résultats de l'enquête ESSPRI 2023

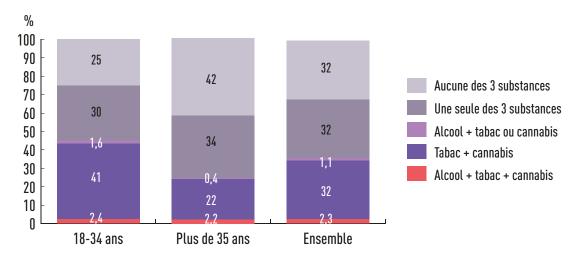
Les autres substances illicites

3

Les usages de cocaïne, de crack, de MDMA ou d'héroïne ont une diffusion plus faible en détention : 14 % des détenus déclarent avoir consommé une de ces 4 substances au moins une fois au cours de leur détention. Plus précisément, les prévalences d'usage au moins une fois au

cours de la détention de cocaïne, de crack, de MDMA ou d'héroïne s'élèvent respectivement à 13 %, 6,2 %, 5,4 % et 5,1 %, sans différence selon la classe d'âge. Notons que 2,7 % des détenus déclarent avoir consommé de la cocaïne plusieurs fois (au moins 6 fois) durant leur détention. Par ailleurs, 3,5 % (IC 95 % : [1,4-5,7]) des détenus déclarent avoir eu recours à l'injection d'une drogue ou d'un produit de substitution durant leur détention.

Figure 2. Niveaux des différents types de polyconsommations chez les détenus en 2023 en fonction de l'âge



Lecture: Parmi les 18-34 ans, 25 % des détenus n'ont déclaré aucune consommation de tabac, de cannabis ni d'alcool, contre 42 % parmi les plus de 34 ans. Pour l'alcool et le cannabis, les prévalences présentées sont celles du tabagisme quotidien. Les pourcentages sont arrondis à l'unité lorsqu'ils sont supérieurs à 10 % et au dixième lorsqu'ils sont inférieurs. Du fait des arrondis, il est possible que la somme des pourcentages affichée ne soit pas égale à 100 %.

Source: ESSPRI 2023 - OFDT.

Tableau 1. Niveaux d'usages de substances psychoactives chez les détenus en 2023 en fonction de la fréquence d'usage et de l'âge (en %)

			<u> </u>			
Substance	Usage au cours de la détention	Ensemble	IC 95 %	18 à 34 ans		35 ans et plus
	Effectifs	1094		593		501
Tabac	Actuel (au moment de l'enquête)	73	[66-80]	80	>	65
	Quotidien	63	[57-69]	69	>	55
Cannabis	Au moins une fois	49	[43-54]	57	>	39
	Usage mensuel	39	[33-46]	48	>	29
	Usage hebdomadaire	34	[27-41]	44	>	22
	Usage quotidien	26	[20-32]	35	>	15
Alcool	Au moins une fois	16	[12-20]	19	>	12
	Usage mensuel	3,7	[1,7-5,7]	4,7	=	2,5
	Au moins 6 fois	4,0	[2,2-5,9]	5,2	>	2,7
Autres illicites ¹	Au moins une fois	14	[10-18]	13	=	14
Cocaïne	Au moins une fois	13	[8,4-17]	12	=	13
	Au moins 6 fois	2,7	[0,9-4,6]	3,0	=	2,5
Crack	Au moins une fois	6,2	[3,3-9,0]	5,1	=	7,4
	Au moins 6 fois	2,1	[0,6-3,5]	2,4	=	1,7
MDMA	Au moins une fois	5,4	[2,0-8,9]	4,5	=	6,5
	Au moins 6 fois	0,4	[0,0-0,8]	0,1	=	0,7
Héroine	Au moins une fois	5,1	[2,4-7,9]	4,7	=	5,6
	Au moins 6 fois	2,5	[0,5-4,4]	2,4	=	2,6

Lecture: en 2023, la prévalence du tabagisme actuel chez les détenus est estimée à 73 %. Compte tenu de la taille de l'échantillon et du plan d'échantillonnage, cela signifie qu'il y a 95 % de chances que la prévalence du tabagisme actuel chez les détenus soit comprise entre 66 % et 80 % (IC à 95 %). La prévalence du tabagisme actuel est significativement plus élevée chez les détenus âgés de 18 à 34 ans (80 %) par rapport aux détenus âgés de 35 ans et plus (65 %).

Les signes « > » et « < » indiquent des différences statistiquement significatives, le signe « = » indique l'absence de différence statistiquement significative. Les pourcentages sont arrondis à l'unité lorsqu'ils sont supérieurs à 10 % et au dixième lorsqu'ils sont inférieurs.

¹ Au moin<mark>s un usage</mark> au co<mark>urs de la</mark> détention de cocaïne et/ou crack et/ou MDMA et/ou héroïne.

Source : ESSPRI 2023 - OFDT.

Une représentation variable de l'accessibilité aux différentes substances psychoactives chez les personnes détenues

L'enquête ESSPRI montre que les détenus ont une représentation différente de l'accessibilité du cannabis et de l'alcool, le cannabis étant réputé plus facilement accessible que l'alcool. Parmi l'ensemble des détenus interrogés, 51 % disent que trouver du cannabis en détention est « très facile » ou « plutôt facile » (contre 27 % pour l'alcool), et 30 % disent que trouver du cannabis en détention est « impossible », « très difficile » ou « plutôt difficile » (contre 52 % pour l'alcool).

Une précédente enquête menée par l'OFDT [9], portant sur la circulation, les échanges et le trafic de drogues à l'intérieur des prisons, a montré que l'accessibilité des substances psychoactives dépend de la capacité des détenus à importer des produits de l'extérieur et de l'existence de réseaux spécialisés dans la revente illégale de certains produits à l'intérieur même des établissements péniten-

tiaires. Les personnes détenues utilisent en effet plusieurs moyens pour introduire des biens interdits en détention : projections par des tiers au-dessus des murs de la prison à l'intérieur des cours de promenade (ou encore, plus récemment, livraisons par drones), transmission grâce à un visiteur au parloir ou par le courrier, introduction par un intervenant en prison, en général contre une rétribution financière (surveillant, intervenants extérieurs cuisine, personnels de santé, etc.). La taille des bouteilles d'alcool et son indivisibilité est un argument fréquemment mentionné par les détenus pour expliquer la circulation moins importante de ce produit par rapport au cannabis. L'existence de réseaux de trafic, parfois très organisés, spécialisés dans la revente de cannabis, est le second élément susceptible d'expliquer la plus grande disponibilité de cette substance.

Une continuité des usages

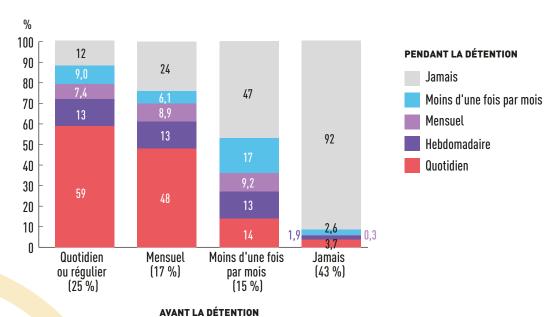
La plupart des personnes interrogées ont déclaré consommer avant leur incarcération des substances psychoactives, parfois à des niveaux élevés comparativement à ceux observés dans la population générale.

Concernant le cannabis, 25 % des détenus consommaient du cannabis soit quotidiennement, soit régulièrement (au moins 10 fois par mois) avant leur incarcération (figure 3). Parmi eux, seulement 12 % déclarent ne pas avoir consommé de cannabis depuis leur détention, alors que 59 % en ont une consommation quotidienne. À l'inverse, parmi les détenus qui ne consommaient pas de

cannabis avant leur incarcération (43 %), 9 sur 10 (92 %) rapportent ne pas en avoir consommé depuis. On observe donc une légère déformation de la structure des fréquences de consommation de cannabis entre avant et pendant l'incarcération, avec en particulier de rares initiations à la consommation de cannabis en prison (ce qui représente 4,1 % de l'ensemble des détenus).

L'arrêt de la consommation de cannabis est d'autant plus important que la fréquence d'usage précédant l'incarcération était faible. Par exemple, parmi ceux qui en consommaient de manière occasionnelle (moins d'une fois par mois) avant la détention, soit 15 % des détenus, la moitié d'entre eux (47 %) déclarent ne pas en consommer en détention.

Figure 3. Répartition des fréquences de consommation de cannabis pendant la détention en fonction des fréquences de consommation avant la détention chez les détenus en 2023



Lecture: parmi les personnes détenues qui ont déclaré dans l'enquête qu'elles consommaient plus de 10 fois par mois avant la détention (soit 25 % des détenus), 59 % déclarent fumer quotidiennement du cannabis depuis leur incarcération. Les pourcentages sont arrondis à l'unité lorsqu'ils sont supérieurs à 10 % et au dixième lorsqu'ils sont inférieurs. Du fait des arrondis, il est possible que la somme des pourcentages affichée ne soit pas égale à 100 % exactement.

Source: ESSPRI 2023 - OFDT.

Concernant le tabac, seulement 5,6 % des détenus qui déclarent fumer actuellement du tabac indiquent qu'ils ne fumaient pas plus d'une fois par mois avant leur incarcération. Cependant, la très grande majorité de ceux qui étaient des fumeurs quotidiens avant la détention le sont restés. De plus, la moitié des fumeurs rapporte une augmentation de leur consommation depuis qu'ils sont incarcérés, alors que près d'un tiers (31 %) considère à l'inverse qu'elle a diminué.

Pour l'usage d'alcool, si la consommation peut se poursuivre en détention, les fréquences d'usage n'ont rien de comparable avec celles déclarées par les détenus avant leur incarcération. Ainsi, parmi les détenus qui déclaraient consommer quotidiennement de l'alcool avant leur incarcération³, 76 % d'entre eux ont dit n'avoir consommé aucune boisson alcoolisée depuis leur détention, tandis que seuls 7 % déclarent au moins 10 consommations depuis leur détention (l'enquête ne permettant pas de déterminer s'il pourrait s'agir d'un usage quotidien).

S'agissant des autres substances illicites (cocaïne, crack, MDMA, héroïne), l'enquête ne permet pas d'observer précisément des variations dans les fréquences d'usage entre avant et pendant la détention. Elle montre une continuité des consommations: ainsi, 40 % des détenus qui avaient déjà consommé de la cocaïne avant la détention en ont consommé depuis qu'ils sont en détention. Cette proportion s'élève à 47 % pour le crack et à 39 % pour l'héroïne.

Discussion

Les résultats de l'enquête ESSPRI témoignent d'une exposition importante aux substances psychoactives chez les détenus hommes majeurs en France hexagonale, toutes durées de peine confondues, quel que soit le type d'établissement et le statut pénal (en attente de jugement ou condamné).

Il convient de noter qu'une grande majorité des détenus qui ont consommé des substances psychoactives en détention déclaraient déjà des consommations importantes avant leur incarcération. Les substances psychoactives en prison les plus consommées quotidiennement sont, par ordre décroissant, le tabac, le cannabis et l'alcool, alors qu'il s'agit du tabac, de l'alcool et du cannabis dans la population générale. Il en résulte une polyconsommation tabac-cannabis très répandue et une polyconsommation tabac-alcool quasi inexistante, contrairement à ce qui est observé en population générale [10].

Les résultats interrogent une éventuelle adaptation des politiques sanitaires en matière de prévention et de traitement des addictions à la réalité des consommations observées. La prédominance de la consommation de tabac, alors que le tabac reste la première cause de mortalité évitable chez les adultes, invite les politiques publiques à intensifier les actions déjà menées en prison. En outre, si la question des pratiques de consommation à risque comme l'injection reste présente, elle est probablement moins prégnante qu'elle ne l'était au milieu des années 1980, au moment de la montée en charge de la mortalité liée à la pandémie du sida et d'une plus forte exposition à l'injection de produits. La prévalence très élevée de l'usage quotidien du cannabis en prison nécessite de renforcer les actions de prise en charge thérapeutique de la dépendance à cette substance.

Enfin, ces niveaux de consommation en prison s'inscrivent dans un contexte plus général, marqué par des conditions de vie dégradées, une surpopulation carcérale endémique en maison d'arrêt [11] et une santé mentale fragile pour une majorité de personnes détenues [12]. Le questionnaire de l'enquête ESSPRI évoque également les conditions de vie en détention, qui pourront être mobilisées dans un second temps pour étudier les liens entre les comportements d'usages et l'environnement des détenus.

Le second volet de l'enquête, prévu en 2025, a pour objectif d'inscrire le dispositif ESSPRI dans le paysage des grandes enquêtes statistiques publiques régulières en étendant son champ d'investigation aux femmes détenues. À terme, l'enquête ESSPRI pourra fournir des données régulières sur l'évolution des prévalences d'usages de substances psychoactives en milieu carcéral.

3. 26 % des détenus ont rapporté une consommation quotidienne d'alcool avant leur incarcération, ce qui représente une proportion deux fois plus élevée que celle observée dans la population générale [7].

Repères méthodologiques

L'enquête ESSPRI vise prioritairement à quantifier les usages de substances psychoactives licites et illicites en détention. Il s'agit d'une enquête sur un échantillon aléatoire de détenus hommes en France hexagonale, incarcérés depuis plus de 3 mois et âgés d'au moins 18 ans. Le questionnaire comporte essentiellement des questions fermées sur la santé, les conditions de détention et les comportements d'usage de substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis, cocaïne, héroïne, etc.) avant et pendant la détention, avec l'objectif d'offrir une comparabilité des niveaux d'usage de substances avec ceux quantifiés dans la population générale.

L'enquête est anonyme (aucune information susceptible d'identifier les détenus n'est recueillie). Elle repose sur le principe du sondage aléatoire par grappes à trois niveaux. 1) sélection de 6 (parmi 9) directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP): Bordeaux, Dijon, Lille, Marseille, Paris et Rennes; 2) sélection des quartiers au sein des établissements pénitentiaires des DISP retenues (15 quartiers de maisons d'arrêt, 11 quartiers d'établissements pour peines parmi les 179 quartiers des DISP concernées); 3) tirage des échantillons de 120 ou 40 détenus dans chaque quartier tiré, en fonction de sa taille. Les personnes détenues tirées au sort sont toutes invitées à répondre à un questionnaire auto-administré sur tablette numérique, par groupe de 5 à 10, dans une salle d'activité des établissements sous la seule responsabilité d'un enquêteur formé.

L'enquête s'est déroulée du 24 avril 2023 au 29 juin 2023. Sur les 2 400 personnes tirées au sort, 1 094 questionnaires se sont avérés exploitables, soit un taux de réponse de 45,6 %.

La taille limitée de l'échantillon et le tirage en grappes des détenus expliquent la précision relativement faible des indicateurs (tableau 1), ce qui rend difficile l'analyse statistique des comportements de consommation des détenus selon diverses caractéristiques individuelles (type de peine, âge, durée ou conditions d'incarcération...) ou selon le type de quartier.

En raison de la faible proportion de femmes incarcérées (moins de 4 % de la population pénale), les femmes n'étaient pas concernées par ce premier volet. Concernant les territoires d'Outre-mer, ils feront l'objet d'un volet spécifique en 2024.

Bibliographie

Liens accessibles au 14/03/2024

- 1. MOUQUET M.-C. <u>La santé des personnes entrées en prison en 2003</u>. *Études et Résultats*, DREES, 2005, n° 386, 12 p.
- 2. SANNIER O., VERFAILLIE F., LAVIELLE D. <u>Réduction des</u> risques et usages de drogues en détention : une stratégie <u>sanitaire déficitaire et inefficiente</u>. *La Presse Médicale*, 2012, Vol. 41, n° 7-8, p. e375-e385.
- 3. FAUCHILLE É., ZERKLY S., TRUGEON A., ROVERE O., AZZAM K., BAUZIN M.-P., BELOT F., BREME V., DULOT J., GENTIL T., SAVIN M. État de santé des personnes entrant en établissement pénitentiaire dans l'ex-Picardie. Caractéristiques sanitaire et sociale des nouveaux détenus en 2015. ARS des Hauts-de-France; OR2S, 2017, 4 p.
- 4. ROUSSELET M., GUERLAIS M., CAILLET P., LE GEAY B., MAUILLON D., SERRE P., CHAMEAU P.-Y., BLEHER Y., MOUNSANDE S., JOLLIET P., VICTORRI-VIGNEAU C. Consumption of psychoactive substances in prison: Between initiation and improvement, what trajectories occur after incarceration? COSMOS study data. PLoS ONE, 2019, Vol. 14, n° 12, art. e0225189.
- 5. PROTAIS C., MOREL D'ARLEUX J., JAUFFRET-ROUSTIDE M. <u>Usages de drogues en prison</u>. <u>Pratiques, conséquences et réponses</u>. Paris, OFDT, Théma, 2019, 40 p.
- 6. PASQUEREAU A., ANDLER R., GUIGNARD R., GAUTIER A., SOULLIER N., RICHARD J.-B., BECK F., NGUYEN THANH V. Prévalence nationale et régionale du tabagisme en France en 2021 parmi les 18-75 ans, d'après le Baromètre de Santé publique France. Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire, 2022, n° 26, p. 470-480.

- 7. ANDLER R., QUATREMÈRE G., RICHARD J.-B., BECK F., NGUYEN THANH V. <u>La consommation d'alcool des adultes en France en 2021, évolutions récentes et tendances de long terme</u>. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, 2024, n° 2, p. 22-31.
- 8. LE NÉZET O., SPILKA S., LAHAIE E., ANDLER R. <u>Les usages de cannabis en population adulte en 2021</u>. *Tendances*, OFDT, 2022, n° 153, 4 p.
- 9. PROTAIS C., JAUFFRET-ROUSTIDE M. <u>Circulation et échanges de substances psychoactives en milieu carcéral</u>. <u>Résultats de l'enquête Circé sur la question du marché des drogues en prison</u>. Rapport final à destination de la direction de l'administration pénitentiaire du ministère de la Justice. Paris, OFDT, 2019, 90 p.
- 10. BECK F., RICHARD J.-B., GUIGNARD R., LE NÉZET O., SPILKA S. <u>Les niveaux d'usage des drogues en France en 2014</u>. *Tendances*, OFDT, 2015, n° 99, 8 p.
- 11. CGLPL. <u>Avis du 25 juillet 2023 relatif à la surpopulation et à la régulation carcérales</u>. *JORF*, 2023, n° 0213, Texte n° 89
- 12. FOVET T., LANCELEVÉE C., WATHELET M., EL QAOUBII O., THOMAS P. <u>La santé mentale en population carcérale sortante : une étude nationale</u>. Saint-André-lez-Lille, Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et Santé Mentale Hauts-de-France (F2RSM Psy), 2022, 78 p.

Pour citer cette publication : Spilka S., Morel d'Arleux J., Simioni M., (2024) Les consommations de drogues en prison - Résultats de l'enquête ESSPRI 2023. *Tendances*, OFDT, n° 163, 6 p.

Remerciements

Le comité de coordination (Mildeca, DAP, DGS, représentants du collège scientifique) et le comité technique : Vanessa Bellamy (Drees), Aline Désesquelles (Ined), Thomas Fovet (CHU Lille), Fadi Meroueh (CHU Montpellier), Marie Rey (Drees) et Caroline Victorri-Vigneau (CHU Nantes).

La direction de l'Administration pénitentiaire (les bureaux EX3, et notamment Florence de Bruyn pour l'échantillonnage, EX4 et IP2) et ses directions interrégionales pour leur soutien opérationnel.

Les chefs d'établissements et personnels de détention pour leur implication et les 1 200 personnes détenues qui ont accepté de participer.

La société Verian chargée des passations et notamment Claire Darrigade, Cyrielle Devriendt et Yves Fradier.

Le groupe d'experts « drogues et prison » de l'Agence européenne des drogues (EMCDDA) et en particulier Linda Montanari.

Alex Brissot, Fabrice Guilbaud, Olivier Le Nézet, Virginie Martin, Antoine Philippon, Caroline Protais et Aurélia Roversi qui ont accompagné le projet depuis 2019 à l'OFDT.

Le dispositif ESSPRI a bénéficié d'un financement du fonds de lutte contre les addictions.

Ours

Tendances

Directeur de la publication : Guillaume Airagnes / Rédactrice en chef : Ivana Obradovic / Comité de rédaction : Virginie Gautron, Fabien Jobard, Aurélie Mayet, Karine Gallopel-Morvan / Infographiste : Frédérique Million / Documentaliste : Isabelle Michot.

